Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 41 Cote : 11NUM/1R1222_01

Nom : Thomas

Prénoms : Noël Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 22

Classe de mobilisation : 1890

ÉTAT CIVIL.

Né le 17 Février 1870, à St Georges, canton de Heyrieu, département de l'Isère, résidant à St Georges, canton de Heyrieu, département de l'Isère, profession de boulanger

fils de Jean et de feue Pirodon Marie, domiciliés à St Georges, canton de Heyrieu, département de l'Isère

N° 94 de tirage dans le canton de Heyrieu

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils blonds, yeux bleus, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale

Taille : 1 m. 72 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal (____e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Parti de Vienne le 14 Novembre 1891 comme appelé arrivé au Corps le 14 dudit N° M.le 3066. Passé à la 14e Section de Commis et ouvriers Mrie d'administration le 12 7bre 1892 suivant décision de Mr le Gouverneur Mrie de Lyon en date du 31 août 1892 n° m.le 928. Nommé Caporal le 28 mars 1893 par Bon de Mr l'Intendant Gal Directeur en date du 28 mars 1893. Cassé de son grade et remis soldat de 2me classe le 20 Juillet 1894 (Décision de Mr l'Intendant Général Directeur du 20 Juillet 1894) Envoyé en congé le 3 Octobre 1894 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite : Accordé.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Novembre 1894

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	22e d'Infanterie 14e Section de Cie d'Ab.ts	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	14e adm.n Lyon	06400 ~~1844~~
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	14e Sect.n de Commis ou services auxiliaires 14e Sect.n de C.O.a	1412 ~~1433~~

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

14e Section de Commis et ouvriers Mrie d'adm.n Lyon

Numéro au contrôle spécial du recrutement. ~~23~~

A accompli une 1re période d'exercices dans la 14e Section de commis et ouv.rs d'adm.n du 20 octobre au 16 novembre 1897

A accompli une 2e période d'exercices dans la 14e Section de Cie d'Ab. Mrie d'Administ.n du 15 9bre au 11 9bre 1900

Passé dans l'armée territoriale le 1er Novembre 1904

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou Résidence.
7 Novembre 1894	route d'Avignon 19	à Vienne	R
20 Sept.re 1895	Grande Rue de la Guillotière 86	à Lyon	R
1er Avril 1896	route de Vaise 51 bis	Villeurbanne	R
27 Février 1903	Impasse de la Chibaudière Lyon	BC	R
7 Janvier 1903	19 quai Serrate n° 33	à Lyon	R
10 9bre 1903	139 bis rue Boileau	Lyon	R
	6 rue Chenoise	Grenoble	R

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Rappelé à l'activité par suite de la mobilisation Générale. Décret Présidentiel 1er août 1914. Arrivé au Corps le 4 Août 1914. Classé service auxiliaire par la Commission de réforme de Grenoble du 9 février 1916 pour Gravies varices 4 Maint. serv.ces auxiliaires par la commission de Réforme de Grenoble du 10 mai 1916 [illegible] volontairement (Loi 17 août 1915) - Renvoyé dans ses foyers sa mission terminée le 9-8-1917 - L'Détaché à la région [illegible] Brun à Grenoble le 10 juin 1916 - (art. 6 de la loi du 17 août 1915) Libéré de toutes obligations Mrie le 10 Xbre 1918 - 6e M.le n° 256715 du 25 Novembre 1918 - Rayé des contrôles le dit jour -

~~74~~ 250

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1 Novem 1894	1 Novem ~~1901~~ 1904	~~1 Novem 1907~~ 1910 1er OCTOBRE	1 Novem ~~1916~~ 1er OCTOBRE 1917

(1) Le
(2) L'i
(3) Pot
Po
Po

uction du 4 décembre 1880.
lra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
qué.

Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Campagnes

Allemagne du 2 août 1914 au 19 juin 1916

Blessures - Citations - Décorations -

- Néant -

Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné

Nom : Thomas

Prénoms : Noël Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 22

Classe de mobilisation : 1890

ÉTAT CIVIL.

Né le 17 Février 1870, à St Georges, canton de Heyrieu, département de l'Isère, résidant à St Georges, canton de Heyrieu, département de l'Isère, profession de boulanger

fils de Jean et de feue Pirodon Marie, domiciliés à St Georges, canton de Heyrieu, département de l'Isère

N° 24 de tirage dans le canton de Heyrieu

SIGNALEMENT.

Cheveux G, sourcils blonds
yeux bleus, front ordinaire
nez moyen, bouche moyenne
menton long, visage ovale
Taille : 1 m. 72 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2). ____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal (____e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Parti de Vienne le 14 Novembre 1891 comme appelé arrivé au Corps le 14 dudit N° M le 3056. Passé à la 14e Section de Commis et ouvriers Mrie d'administration le 12 7bre 1892 suivant décision de Mr le Gouverneur Mrie de Lyon en date du 31 août 1892 n° mle 998. Nommé Caporal le 28 mars 1893 par Bon de Mr l'Intendant Gal Directeur en date du 28 mars 1893. Cassé de son grade et remis soldat de 2me classe le 20 Juillet 1894 (Décision de Mr l'Intendant Général Directeur du 20 Juillet 1894). Envoyé en congé le 3 Octobre 1894 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite : Accordé.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Novembre 1894

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	22e d'Infanterie 14e Section de C. et ouv. d'adm.	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	14e adm. de Lyon	7610 ~~1619~~
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	14e Sect. de Commis et Ouv. Services auxiliaires 14e Sect. de C. et O. d'adm.	1442 ~~1433~~ 24

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
7 Novembre 1894	route d'Avignon 19	à Vienne	R
25 Sepbre 1895	Grande Rue de la Guillotière 66	à Lyon	R
1er Août 1896	route de Vienne 51 bis	Villeurbanne	R
27 Février 1903	Lyonnaise de la Clairbaudière Lyon	BC	R
7 Janvier 1903	10 quai Perrache n° 33	à Lyon	R
10 9bre 1903	139 rue Boileau	Lyon	R
	6 rue Chenoise	Grenoble	R

Numéro au contrôle spécial du recrutement. ~~23~~ ~~43~~

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

14e Section de Commis et ouvriers Mrie d'adm. Lyon

1890-22-

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans le 14e Section de Commis et Ouvriers Mrie d'adm du 1er au 28-8bre-1906

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1er OCTOBRE 1910

Libéré du service militaire le 10 Xbre 1918

~~71~~ 250

ÉPOQUE
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

La disponibilité de l'armée active.	La réserve de l'armée active.	L'armée territoriale.	La réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1 novem 1894	1 novem ~~1901~~ 1904	~~1 novem 1907~~ 1910 1er OCTOBRE	~~1 novem 1916~~ 1er OCTOBRE 1917

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1880.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)